

Éditorial



Ghettoïsation

Logiquement, l'assouplissement de la carte scolaire accentue les phénomènes de ghettoïsation dans les quartiers sensibles.

Situation que nous avons prédite et dénoncée lors de la décision idéologique d'assouplissement de la carte scolaire et révélée par l'enquête de la Cour des comptes.

Très précisément, **186 des 224 collèges "ambition réussite" ont perdu jusqu'à 10 % d'élèves.**



Conséquence, **une concentration d'élèves en difficulté dans nombre d'établissements, notamment ceux de l'éducation prioritaire.**

Auditionné sur ce constat, le ministère répond, en substance, qu'il est possible d'augmenter encore les dérogations à la carte scolaire, dans les écoles primaires et dans les établissements des réseaux "ambition réussite".

Bref, d'aggraver encore la ghettoïsation due à l'assouplissement de la carte scolaire.

Un vrai "dialogue de sourds".

CAPES interne et CAER-CAPES d'allemand

Le ministre de l'Éducation nationale a décidé d'ouvrir les inscriptions aux concours internes du CAPES et du CAER-CAPES d'allemand au titre de la session 2010.

Celles-ci, formulées à l'aide d'un dossier à télécharger à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/siac2, s'effectueront à titre exceptionnel, à partir **du lundi 26 octobre, 12 heures jusqu'au jeudi 3 décembre 2009, 17 heures**, heure de Paris.

Les dossiers devront être retournés par voie postale et en recommandé simple au plus tard le jeudi 3 décembre avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.



L'épreuve d'admissibilité du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES aura lieu en même temps et sur le même sujet le mardi 2 février 2010.

Financement des écoles privées

Le vote de la "loi CARLE" obligeant les municipalités à financer les écoles privées lorsque leurs résidents ont choisi d'y scolariser leurs enfants (**FAEN infos n°4** de 2009-2010 et bulletin national de novembre) risque de rallumer la "guerre scolaire".



Des communes qui se battent pour maintenir et valoriser leur école dans des conditions difficiles vont être pénalisées.

D'autres refusent cette obligation idéologique en supprimant des subventions volontaires qu'elles versaient jusque-là à l'enseignement privé.



C'est le cas de la ville de Cahors qui supprime les 58 684 euros de subventions annuelles jusqu'alors versées aux deux écoles maternelles privées pour augmenter les sommes consacrées aux écoles publiques.

Une décision que nous approuvons parce qu'elle correspond à notre demande que les fonds publics aillent à l'école publique.

Non titulaires dans l'académie de Nice



674 non titulaires ont été recrutés au 27 octobre 2009 dans l'académie de Nice : 369 dans les Alpes maritimes et 305 dans le Var.

- **Contractuels** : 495. (Alpes maritimes: 287 ; Var : 208).
- **Vacataires** : 95 (Alpes maritimes: 50 ; Var: 45).
- **Maîtres auxiliaires** : 84 (Alpes maritimes : 32 ; Var : 52).

Les BMP à temps complet se trouvent essentiellement en lycée professionnel.

Des contractuels sont nommés sur de petites quotités : 6 heures.

Beaucoup de nominations se font sur deux ou trois établissements et souvent à temps incomplet.

Les disciplines les plus déficitaires sont les suivantes :

- disciplines professionnelles : biotechnologie-santé-environnement, communication.
- disciplines générales : arts plastiques, EPS, italien, mathématiques, lettres, « non spécialistes », technologie, anglais, documentation, espagnol, histoire-géographie, physique - chimie, SVT.

Erratum : la GIPA en 2009

Dans notre **FAEN Infos n°5**, une erreur s'est glissée, dont vous voudrez bien nous excuser.

Il fallait lire :

« Pour savoir si vous y avez droit et connaître son montant en 2009 :

- Multipliez votre indice au 31/12/2004 par 56,9235 euros ;
- Multipliez votre indice au 31/12/2008 par 54,6791 euros .

Si le **second** nombre est inférieur au **premier**, vous êtes éligible à la GIPA pour la différence de ces deux nombres. »



Correction du bac 2009

Estimant impossible de pouvoir corriger 135 à 145 copies du baccalauréat en une semaine, comme on le leur demandait, des professeurs de philosophie de l'académie de Lille avaient refusé de prendre en charge une partie de ces copies .



Après avoir obtenu un délai supplémentaire, ces professeurs avaient procédé aux corrections le jour prévu, mais, pour certains d'entre eux, avec un temps de retard : les copies avaient été remises à 15 heures au lieu de 9 heures.

Le rectorat de Lille, considérant que « ne pas remplir une partie de ses obligations de service constitue un manquement professionnel qui peut donner lieu à retenue sur traitement pour absence de service fait » a déclaré qu'une **retenue d'un trentième du salaire** serait faite sur la paie de novembre 2009 des 56 enseignants « retardataires ».

La section de Lille du SNCL, mise au courant de cet état de fait, a aussitôt réagi en envoyant au recteur le courrier ci-après :



« Monsieur le Recteur,



Le bureau académique du SNCL, réuni ce jour, a pris connaissance de la dépêche de l'AFP du lundi 19 octobre concernant des sanctions financières prises à l'encontre de 56 enseignants de philosophie de l'académie.

Le SNCL estime cette mesure injuste, disproportionnée et inadaptée.

En effet, la raison avancée de service non fait n'est pas recevable. Les corrections ont été effectuées et les copies remises pour le 3 juillet, date exigée. Les collègues sont, d'ailleurs, en attente du paiement de leurs indemnités de correction de bac.

Comment justifier qu'un service fait puisse donner lieu à un retrait sur salaire ?

Le SNCL demande donc, avec insistance, l'annulation de cette décision et qu'une concertation soit conduite avec les syndicats pour préparer l'organisation du bac 2010. »